



HAMOIR

PCDR
Hamoir

Supplément du bulletin communal n° 80



Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural (ODR) ?

C'est une démarche qui est proposée aux communes rurales par la Région Wallonne et qui est régie par le décret du 6 juin 1991.

L'objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie de tous les habitants de la Commune.

Sur la base d'un diagnostic, des défis et objectifs de développement à atteindre dans les 10 ans sont définis. Pour atteindre ces objectifs, différents projets sont programmés. La participation citoyenne est au cœur de ce processus car les citoyens sont invités à participer à toutes les phases de l'ODR.

Le document présentant le diagnostic et la stratégie de développement s'appelle un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Envie d'en savoir plus ?
www.pcdr.be

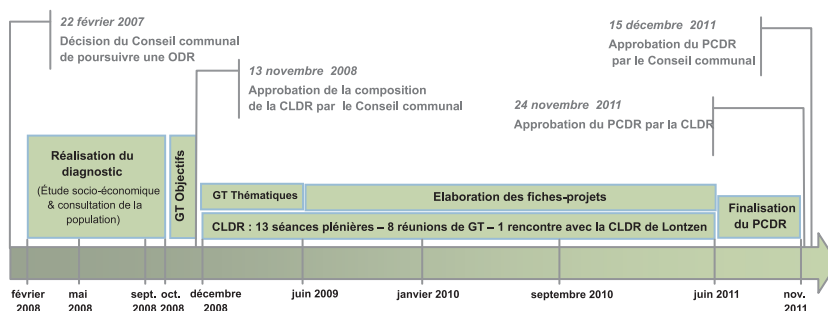
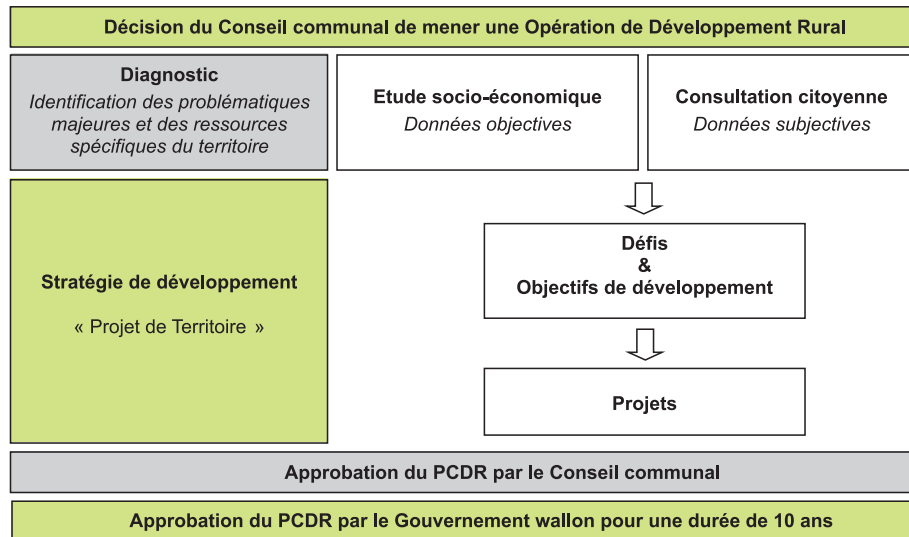
Votre Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en synthèse !

Le 22 février 2007, le Conseil communal a décidé de lancer une nouvelle Opération de Développement Rural (ODR). Pour l'accompagner dans cette ODR, la Commune a fait appel au Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Ambève (GREOA).

Pendant près de 3 ans, la population a été invitée à participer à l'élaboration du PCDR en collaboration avec les autorités communales. Le 15 décembre 2011, le PCDR a été approuvé par le Conseil communal. Le dossier a été transmis à l'Administration régionale en vue de son approbation par le Gouvernement wallon pour une durée de 10 ans.

La phase de mise en œuvre des projets repris dans le PCDR va maintenant débiter. Durant cette phase de concrétisation des projets, la participation citoyenne reste de mise !

Cette brochure présente une synthèse du PCDR de la commune de Hamoir. Pour consulter le document dans son intégralité, pour vous tenir informé de l'état d'avancement des différents projets et de la consultation citoyenne, nous vous invitons à consulter le site www.pcdr.be.



Historique du développement rural à Hamoir

➤ En 1980, la commune de HAMOIR avait établi un schéma directeur de rénovation rurale.

➤ En 1996, un premier PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon pour une durée de 5 ans. Ce PCDR a permis à la Commune d'obtenir des subsides (80%) du développement rural pour divers travaux d'aménagement :

- Aménagement de la Place du Wez à Comblain-la-Tour (1)
- Aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir (4)
- Aménagement de la Maison de village à Filot (2)
- Aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon (3)

➤ Au vu des retombées positives du précédent PCDR, la Commune a décidé de lancer une nouvelle ODR le 22 février 2007 s'orientant vers un développement plus durable de la Commune c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Pour affirmer cette volonté, le Conseil communal a décidé, le 30 mai 2011, de faire du PCDR un Agenda 21 Local (A21L). L'A21L est un plan stratégique de développement durable pour le 21^{ème} siècle.



La consultation citoyenne

L'ensemble de la population a été invitée régulièrement à participer à l'ODR via des toutes-boîtes, le bulletin communal, le site Internet communal, le site Internet www.pcdr.be et la presse locale. Au total, plus de 50 réunions de participation citoyenne se sont déroulées depuis 2008.



Visite de terrain à Lontzen (2009)

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La CLDR est un organe consultatif, représentatif de l'ensemble de la population. Interlocuteur privilégié des autorités communales, elle participe activement à toutes les phases d'élaboration du PCDR et de son exécution.

La CLDR a été mise en place en décembre 2008. Elle se compose de 15 membres effectifs et 11 membres suppléants. Elle est présidée par le Bourgmestre, M. Patrick Lecerf.

Membres de la CLDR : Patrick LECERF, Suzanne BISSOT, Christian SILVESTRE, Jean-Luc PIROTON, Michel FLAMAXHE, Anne-Cécile COLIN, Serge NUYTS, Lucy HAUSMAN, Oscar DALEM, Catherine ALLARD, Raymond MOMIN, Angèle DISTREE - HABRAN, Gisèle GERARD, Michel HANTIAUX, Joseph HOUSSET, Magali LABE, Marie-Noëlle MINGUET, Consuelo MONTEJO, Rémi NUYTS, Julie ONG, Jean-Marie PETERS, Michel PIRET, Gilles VAN DEN BRENDEN, Guy SIMON, Steven VAN ERPS, Nicole WIDART.

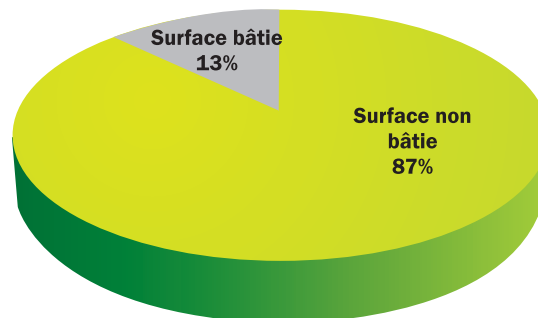
Présentation du diagnostic de la commune de Hamoir

La Commune en quelques chiffres ...

- > 2.780,19 ha
- > 3.792 habitants (2011)
- > 4 villages et 6 hameaux



Occupation du sol (2009)



Située en Province de Liège, l'entité résulte de la fusion des anciennes communes de Comblain-Fairon, Filot et Hamoir. Avec une large superficie de surfaces forestières et agricoles, Hamoir est une commune rurale.

Les quatre nationales (N66, N654, N623, N831), la ligne de chemin de fer ainsi que le RAVeL de l'Ourthe constituent les principaux axes de communication qui structurent le territoire. Ceux-ci sont complétés par un réseau de voiries secondaires et un réseau de chemins et sentiers relativement important.

Un cadre de vie verdoyant vallonné et structuré autour de l'Ourthe et du Néblon mais influencé par les activités humaines

Au confluent de trois régions géologiques (Condroz, Famenne, Ardenne), Hamoir présente des paysages variés. L'altitude varie entre 110 et 340 m. La Commune compte un réseau hydrographique important dont les deux cours d'eau principaux sont l'Ourthe (10,7 Km) et le Néblon (3,5 Km).

Des ressources naturelles et un patrimoine naturel variés mais influencés par les activités humaines

La Commune recense de nombreuses ressources naturelles (eau, forêt, terres agricoles...). Les forêts publiques sont gérées suivant un plan d'aménagement forestier et disposent de la certification PEFC qui assure une gestion durable des forêts. Outre les deux sites Natura 2000 s'étendant sur un peu moins de 404 ha, la Commune compte également une réserve naturelle La Crête (1,8 ha), 208 arbres et/ou haies remarquables ainsi qu'une Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique *Fontaine de Rivière* dont le lac souterrain est connu comme étant le plus grand de Belgique (plus de 1.000 m²).

Pour gérer au mieux les ressources naturelles, la Commune dispose d'outils de gestion. Hamoir a notamment adhéré au Contrat de Rivière Ourthe. De plus, deux sites dans l'entité sont concernés par le projet Life Héliantheme qui est un programme ayant pour objectif la restauration de pelouses calcaires et de pelouses sur rocher. En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, Hamoir est reprise dans le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de l'Ourthe qui stipule que la majorité des Hamoiriens (60%) sont situés dans des zones où l'assainissement des eaux usées se réalisera de manière autonome. L'assainissement collectif, via un système d'égouts, se concentre sur le centre de l'entité. Cependant, une modification du PASH est en cours pour qu'une partie du village de Fairon soit également en assainissement collectif.

En matière d'énergie, la Commune a d'ores et déjà effectué un audit énergétique d'une partie de ses bâtiments et mène des actions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux (panneaux solaires et photovoltaïques au hall omnisports, remplacement de châssis...).

Un patrimoine bâti intéressant, témoin du passé, forgeant l'identité des différentes localités

L'entité bénéficie d'une richesse patrimoniale qui se décline en bâtisses remarquables ou en éléments du petit patrimoine. L'architecture de certaines zones est assez intéressante comme à Filot

Biens et sites classés

-La totalité de l'église Saint-Pierre de Xhignesse à Hamoir est reprise comme patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie

-Site formé par les "Rochers de la Vierge" et le "Vallon de Bléron"

-Ensemble formé par un calvaire et deux tilleuls, sis au lieu-dit "Es Thier" à Hamoir

-Maison Senny, sise place du Tilleul, n° 95 à Filot

-Le bâtiment abritant le moulin de Bloquay, à Hamoir avec ses meules, sa mécanique en bois, sa roue, ainsi que le bief

-Allée des marronniers sise chemin de Hamoir Lassus à Filot

qui est soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR). La Commune compte également plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

De nombreux logements anciens et une offre en logement qui n'est pas en adéquation avec la demande

En 2010, la Commune comptait 1757 logements. L'ancienneté des bâtisses et particulièrement des logements est un facteur expliquant les nombreuses rénovations. Accéder au logement est de plus en plus difficile car l'offre en logement dans la Commune est insuffisante tant sur le marché acquisitif que locatif. En outre, bien que plusieurs logements sociaux aient été créés, l'offre est encore relativement faible, mais l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA), Ourthe-Amblève Logement (OAL) et le CPAS aident à un

renforcement du nombre de logements à loyer modéré.

Un espace à bâtir compté et influencé par les aléas d'inondation

Une partie des zones constructibles au plan de secteur ne le sont pas en réalité car elles sont en zones inondables, en zones au sous-sol calcaire, en zones non équipées en infrastructures techniques, etc. Pour faire face à la demande en matière de logement, il est important d'augmenter les possibilités de constructions mais en veillant à privilégier un habitat groupé qui respecte les zones naturelles, les paysages et le bâti existant.

Des moyens de transport en commun s'inscrivant dans l'esprit de la multimodalité

L'atout majeur de l'entité est de disposer sur son territoire de deux gares desservies régulièrement par des trains permettant de relier Liège à Jemelle. L'offre en transport en commun est complétée par trois lignes de bus. Cependant, cette offre ne répond pas à tous les besoins et la voiture reste encore souvent un moyen de transport indispensable pour habiter en milieu rural.

Le Plan interCommunal de Mobilité (PICM) Amblève-Condroz-Ourthe est un outil stratégique transcommunal permettant d'aborder la question de la mobilité à Hamoir dans son contexte régional. Celui-ci recommande le développement des voies lentes.

Un pôle commercial au centre de l'entité et des zones d'activités économiques nécessaires à la création d'emplois

Le secteur commercial est bien développé au centre de l'entité de par sa situation au croisement de routes régionales. Par contre, on constate une disparition des commerces de proximité dans les villages. En ce qui concerne les entreprises, il manque d'espaces adaptés pour en accueillir de nouvelles ou permettre l'extension d'entreprises existantes. Or, il est nécessaire de créer des emplois car le taux d'emploi dans la Commune est faible. Les secteurs agricole et forestier ne représentent pas une part importante dans l'économie locale.

Un tourisme diffus et familial à proximité de Durbuy

Le cadre naturel (promenades balisées, etc.), les manifestations (Festival de jazz, brocante, etc.) et les activités sportives (VTT, kayak, sport-aventure, etc.) sont les principaux attraits touristiques de la Commune. Intégrée dans le Pays d'Ourthe-Amblève, la Commune dispose d'une offre en hébergement diversifiée. Le secteur touristique est en phase ascendante ; celui-ci peut encore être développé en collaboration avec l'Office du Tourisme et les acteurs touristiques tant en termes d'accueil des visiteurs (camping, aire pour motorhomes, etc.) que de diversification des activités (cyclotourisme, intégration des

nouvelles technologies, etc.).

Une offre en services variée mais qui va devoir s'adapter aux caractéristiques socio-économiques de la population

La Commune s'est dotée d'un Plan de Cohésion Sociale en collaboration avec les communes de Clavier, Anthisnes, Tinlot et Nandrin. Depuis 2008, la Commune dispose d'un Espace Public Numérique (EPN). En matière d'accueil de l'enfance, l'offre est importante avec un enseignement maternel et primaire de qualité dans tous les villages et un Service Accueil Temps Libre dynamique. Notons également que le Service Régional d'Incendie est installé à Hamoir.

Si de nombreux services de soin, d'aide et de soutien permettent à tous de bénéficier d'une assistance, même à domicile, il est nécessaire d'adapter et de compléter l'offre car les besoins de la population évoluent : structure d'accueil pour les personnes âgées, etc.

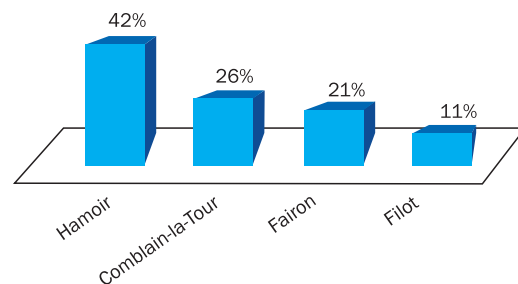
Un pôle sportif important pour la région

Le secteur du sport à HAMOIR est particulièrement bien développé, notamment grâce aux infrastructures comme le Hall Omnisports, les terrains multisports et le dynamisme des clubs actifs sur l'entité qui sont relativement nombreux.

Une vie culturelle et associative dynamique tournée vers différentes tranches d'âge

Force est de constater que chaque village

Répartition de la population par village (2008)



bénéficie d'une salle voire de plusieurs offrant à la population et aux nombreuses associations des infrastructures de qualité leur permettant d'y organiser des activités pour tous les âges. Les enfants peuvent également profiter des plaines de jeux qui ont été installées dans chacun des villages.

Il n'existe pas de centre culturel local mais la Commune est affiliée au Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (asbl). La Commune compte également deux bibliothèques qui organisent régulièrement des activités. A Comblain-la-Tour, le jazz occupe une place particulière puisque ce village est connu pour son festival international qui était régulièrement organisé entre 1959 et 1966 (organisation reprise depuis 2009).

Une volonté d'informer et de favoriser la participation citoyenne

De nombreux outils de communication existent : site Internet, bulletin communal, brochure sur les services, brochure sur l'enseignement, etc. Toutefois, certains d'entre eux peuvent encore être optimisés pour offrir une meilleure information aux citoyens.

La Commune favorise également la participation citoyenne via les divers conseils et commissions : Conseil communal des enfants, Conseil communal des aînés, Conseil consultatif des usagers du CPAS, Commission de sécurité, Commission Locale de Développement Rural.



Filot - Maison Senny

Les objectifs à atteindre dans 10 ans

Sur la base du diagnostic réalisé à partir de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne, les grandes lignes directrices pour un développement harmonieux et durable de la Commune ont été définies en collaboration avec la population. Celles-ci sont formulées à travers 4 défis et 21 objectifs de développement à relever durant les dix prochaines années.



Défi I : Protéger et valoriser l'environnement et les ressources naturelles

- a. Sensibiliser et impliquer les citoyens à la protection et au respect de l'environnement
- b. Valoriser notre cadre de vie
- c. Réduire la consommation d'énergies fossiles en privilégiant les énergies renouvelables et les économies d'énergie
- d. Améliorer la gestion individuelle ou collective des déchets et l'épuration des eaux
- e. Améliorer la cohabitation entre les différents usagers des chemins et sentiers

Défi II : Valoriser le patrimoine immobilier et mettre en place une politique raisonnée de logement

- a. Valoriser et promouvoir le patrimoine bâti existant
- b. Adapter l'offre de logements aux réalités socio-économiques de la population
- c. Privilégier un aménagement du territoire qui respecte les zones naturelles, les paysages mais qui donne aussi plus de possibilités de constructions

Défi III : Développer le secteur économique, créer une image forte de Hamoir et favoriser l'emploi local durable

- a. Valoriser le commerce de proximité et les produits locaux
- b. Favoriser l'implantation d'entreprises respectueuses de l'environnement
- c. Améliorer les services à la population
- d. Développer les possibilités d'accueil de nos aînés et de nos enfants
- e. Développer la mobilité pour augmenter l'accessibilité à l'emploi, aux commerces et services
- f. Renforcer le tourisme doux

Défi IV : Renforcer la convivialité

- a. Intégrer la convivialité dans les aménagements
- b. Poursuivre le développement de l'offre culturelle
- c. Impliquer les adolescents dans la vie locale
- d. Favoriser la mixité sociale et les relations intergénérationnelles
- e. Susciter des projets réunissant un groupe d'habitants et si possible réunissant des habitants de différents villages
- f. Favoriser l'accès de l'information à tous
- g. Améliorer les voies de communication et la sécurité, entre villages et dans les villages, pour les usagers doux

Les projets

Pour atteindre les objectifs de développement, plusieurs projets et actions ont été retenus. Ce programme de travaux ambitieux fera appel à divers subsides dont ceux du développement rural qui permettront de financer certains projets jusqu'à 80%.

A côté des projets d'infrastructures figurent également un certain nombre d'actions qui ne nécessitent ni de gros investissements, ni de lourdes démarches administratives, juste un certain dynamisme citoyen et communal.

La CLDR a été invitée à établir une programmation des réalisations sur 10 ans. Les projets sont répartis en trois lots : lot 1 (1 à 3 ans) – lot 2 (3 à 6 ans) – lot 3 (3 à 9 ans).



1.2

Des petits aménagements pourront également être réalisés dans le parc Biron pour améliorer la convivialité.

1.4 Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking à Filot

Le projet consiste à aménager une liaison sécurisée le long de la Grand'Route entre Filot et Hamoir (2,5 Km) pour sécuriser et favoriser les déplacements des usagers doux. En lien avec cette voie lente, un espace de repos et des emplacements de parking sont à aménager à l'entrée du village par la rue En Strée et sur la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la CILE.

1.5 Création d'un Conseil communal des jeunes

Le projet consiste à mettre en place un Conseil communal des jeunes en vue de les impliquer dans la vie communale et d'assurer une continuité au Conseil communal des enfants.

1.6 Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux

Lot 1

1.1 Ajout du chaînon manquant au RAVeL n°5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique

La rénovation de ce bâtiment devra être un exemple pour la population en matière de ressources utilisées : économies d'énergie, utilisation des eaux de pluie, épuration, matériaux écologiques...

1.2 Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale à Hamoir

Le projet consiste à aménager le bâtiment situé en face de l'Administration communale en une Maison des associations qui comprendra :

- des locaux de réunions ;
- la bibliothèque ;
- l'Espace Public Numérique ;
- un local d'accueil de la petite enfance qui sera mis à la disposition de gardiennes ONE ;
- un logement à loyer modéré.

1.3 Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager à Comblain la Tour

Le projet consiste à aménager la Maison Biron et ses annexes en restructurant l'ensemble afin d'accueillir :

- un local polyvalent avec cuisine
- le service Accueil Temps Libre
- la bibliothèque
- l'Académie des Ardennes
- un local pour les jeunes
- un logement à loyer modéré.



1.3



1.4



1.4

PCDR HAMOIR	
FLOT Aménagement d'une place et d'un accotement sécurisés	
Projeté par JML	LOT 1 PAGE 2/3
LACASSE MONFORT SPRL Agnès Couët RUE 1 - 4000 HAMOIR - TEL. 061/20.00.00 PVA HAMOIR - FAX 061/20.00.00	
Préparé par LABREY V.	01/06/2011 Schéma : 1/500

1.7 Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique

Le projet consiste à créer une zone d'activités économiques à Comblain-la-Tour et une autre à Filot pour permettre le développement économique de la Commune. Pour la mise en œuvre de ces deux projets, la Commune a fait appel à la Société Provinciale d'Investissement (SPI). Dans un premier temps, il s'agit d'aménager l'îlot d'entreprises de Comblain-la-Tour (3,2 ha) qui pourra accueillir 10 à 15 petites entreprises dont les activités devront être compatibles avec la proximité du village.

1.8 Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce

Il s'agit de mettre en réseau les chemins et sentiers afin de recréer des liaisons entre les différents lieux de vie et points d'intérêts à travers toute l'entité communale. Pour réaliser ce réseau, certains chemins et sentiers seront peut-être à réhabiliter ou à créer. En outre, il s'agit d'identifier les tronçons pour lesquels il existe des problèmes de cohabitation entre les différents types d'usagers (piétons, cyclistes, cavaliers, etc.).

1.9 Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte (Filot), rue es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune (Hamoir) et au Chirmont (Fairon) en vue d'aménager des zones 30 Km/h

1.10 Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques

1.11 Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » à Fairon en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »

Le projet consiste à aménager une zone de prélèvement d'eau à la confluence du ruisseau "de Dessus Sparmont" et du ruisseau "de Monts des Prés", rue du Bloquay à Fairon. La prise d'eau est effectuée sur le ruisseau "de Dessus Sparmont" et l'eau est amenée jusqu'à la zone de prélèvement par un tuyau. L'endroit est régulièrement utilisé pour prélever de l'eau mais les utilisateurs doivent descendre dans le cours d'eau pour y avoir accès ce qui entraîne une dégradation de celui-ci. L'aménagement du site va donc empêcher cette dégradation tout en continuant à offrir un service de prélèvement d'eau à l'ensemble des citoyens et plus particulièrement aux agriculteurs.

1.12 Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement

1.13 Amélioration de la communication



Prise d'eau à Fairon



Centre de Fairon



1.14 Dans le centre de Fairon, réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine

Le centre de Fairon est un lieu de passage entre différents points d'attraction du village : école, Maison de village, plaine de jeux, terrain multisports, église, places de village, RAVeL de l'Ourthe, arrêts de bus... Or, la cohabitation entre les différents usagers de la voirie est problématique.

Le village de Fairon étant repris dans une zone prioritaire pour la mise en conformité des anciennes habitations en matière d'assainissement, des travaux en matière d'égouttage vont devoir être entrepris. Ceux-ci constituent donc une opportunité pour réaliser des aménagements dans le village.

La circulation et le stationnement des véhicules sont à réorganiser afin de privilégier les usagers doux. Les aménagements devront également permettre de recréer l'identité du centre du village et d'en développer la convivialité en rendant une cohérence à l'ensemble formé par les deux places, créant des espaces de convivialité et en mettant en valeur le patrimoine (ancienne Cour de Justice,

église, ancien moulin, maisons traditionnelles...).

1.15 Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports à Hamoir afin de développer le tourisme dans la Commune

Le projet consiste à développer des infrastructures touristiques dans la zone de services publics et d'équipements communautaires et la Zone d'Aménagement Communal Concerté à proximité du hall omnisports à Hamoir. Ces zones sont actuellement occupées respectivement par un camping et des terres agricoles.

Le Centre d'Ingénierie Touristique Wallon a réalisé une pré-étude de faisabilité en matière de développement touristique et économique afin de déterminer le type d'activités à implanter dans la Commune. L'option préconisée par cette étude est d'implanter un étang de baignade et des hébergements dont un hôtel pavillonnaire éclaté, à faible empreinte écologique composé de plusieurs types de chalets et d'un espace de camping ou d'hôtellerie en plein air accessible aux tentes, caravanes, roulottes, cabanes sur pilotis et motorhomes.



2.3

celle de la place du Wez est à envisager.

2.5 Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme

De nombreux cyclotouristes utilisent régulièrement les routes de la Commune comme terrain d'entraînement. Il s'agit de structurer une offre en circuits cyclotouristes permettant de découvrir la région à partir du hall omnisports de Hamoir.

2.6 Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat

La Commune compte trois Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) sur son territoire. Il s'agit de zones dont l'affectation n'est pas encore définie. Au vu de la longueur des procédures pour mettre en œuvre ces zones, la Commune est soucieuse de réfléchir à l'affectation de celles-ci dans un avenir proche. Pour deux d'entre elles, à savoir celle située derrière les habitations route de Xhoris à Hamoir et celle située à côté du quartier du Chirmont, la réalisation d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) permettra de déterminer les affectations possibles. L'objectif est qu'une partie de ces deux zones, voire la totalité, deviennent de nouvelles zones d'habitat à caractère rural.

2.7 Aménagement du « Quartier Nord » à Hamoir, en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir

Il s'agit de réfléchir à l'affectation future de la zone attenante à la rue du pont, située en zone innodable et actuellement occupée principalement par un camping. Cet espace, idéalement situé, permettrait de recréer un quartier dans le centre de Hamoir avec des commerces, logements, espaces de stationnement, services...

2.8 Rénovation de la salle Talier et de ses abords à Comblain-la-Tour

2.9 Aménagement de la Place Del Cour à Hamoir et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine

Lot 3

3.1. Aménagement de l'ancien presbytère à Hamoir

3.2. Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village à Filot

3.3 Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables

3.4 Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVEl 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne

3.5 Création d'un comité culturel

3.6 Création d'un atelier rural

3.7 Création d'une Agence de Développement Local (ADL)

3.8 Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité

3.9 Création de logements

3.10 Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver

3.11 Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir

Lot 2

2.1 Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron à Comblain-la-Tour

L'objectif est de créer des logements à loyers modérés pour les jeunes qui souhaitent rester dans la Commune mais qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement ainsi que pour les personnes âgées qui souhaitent rester dans la Commune mais dont le logement n'est plus adapté (trop grand, difficultés d'accès aux services...).

2.2 Mise en valeur du patrimoine

Le projet consiste à mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et immatériel à travers diverses actions : réaliser un état des lieux du patrimoine et restaurer les éléments en mauvais état, installer des panneaux didactiques, créer des promenades thématiques et didactiques, etc.

2.3 Construire l'image de Comblain-la-Tour comme « capitale européenne du jazz »

L'histoire du village de Comblain-la-Tour est intimement liée au jazz puisque de 1959 à 1966, un festival international de jazz y était organisé. En 2009, les citoyens ont souhaité renouer avec le passé en organisant le cinquantième anniversaire du festival de jazz. L'idée est de valoriser de façon permanente le jazz à Comblain-la-Tour en organisant des activités régulières et en plaçant des panneaux, photos, statues... dans le village pour que « visuellement » le village soit associé au jazz tout au long de l'année.

2.4 Aménagement de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal à Comblain-la-Tour

Il s'agit d'aménager la rue du Vicinal et ses alentours de manière conviviale (trottoirs, bancs, verdure...) et de manière cohérente avec la place du Wez et la rue du parc tout en tenant compte du nombre important de véhicules en stationnement et de la circulation des bus et camions. En outre, une épuration autonome groupée similaire à

2.4



Agents de développement
Sarah BEAUFAYS
Marie-Françoise GILIS
Anouck BARTHELEMY

GREOA, 1 place de Chézy
4920 Harzé-Aywaille
Infos : 04 384 67 88 (GREOA)
pcdr@greoa.be
www.pcdr.be - www.greoa.be

